

PAROISSE DE SAVIGNY-FOREL (LAVAU)

19.11.2017 ASSEMBLEE PAROISSIALE ORDINAIRE D'AUTOMNE EN L'EGLISE DE FOREL (LAVAU)

L'assemblée débute à 11 h, après le culte dominical.

1. Accueil et ouverture

M. Marc-André Muller, président de l'assemblée, accueille les paroissiens et salue la présence de Madame Suzanne Audino, Syndique de Forel (Lavaux), et de Madame Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny. Il excuse l'absence d' Emmanuel Spring diacre de la paroisse et Eric Mercanton caissier (hors conseil).

Le président nous propose une petite méditation intitulée: La joie de l'Evangile. L'Eglise doit « creuser des puits » comme le berger creuse des puits pour ses moutons.

2. Principes constitutifs

Suivant l'ordre du jour, Marc-André Muller lit les principes constitutifs.

3. Adoption du Procès-Verbal de l'assemblée de printemps du 2 avril 2017

Le pv de la dernière assemblée de printemps se trouvant en ligne sur le site internet de la Paroisse, le président demande si quelqu'un désire sa lecture. Comme ce n'est pas le cas et qu'aucune remarque n'est faite, l'assemblée l'accepte à l'unanimité. Merci à la secrétaire pour sa rédaction.

Merci aussi à la commune de Savigny qui a réalisé une demande, faite lors d'une des dernières Assemblées, de poser une rampe et refaire le chemin pour monter à l'église. Ce sera très utile pour cet hiver.

4. Budget 2018

Présentation du budget 2018 par Chantal Lecapitaine, le caissier, Eric Mercanton, étant absent.

5. Rapport de la commission de gestion

Composée de Pierre Scheidegger et de Gaston Reymond, la commission de gestion s'est réunie le jeudi 9 novembre 2017 à la salle St-Amour de la cure de Savigny, Jacques Rouge étant excusé.

M. Reymond lit le rapport et nous précise en préambule que Madame Chantal Lecapitaine, membre du Conseil, est à ce titre toujours responsable de la bourse paroissiale alors que Monsieur Eric Mercanton en assure la tenue.

Il nous fait remarquer que le budget 2018 diffère très peu de celui de 2017. Un montant a interpellé la commission, c'est une diminution dans les charges du poste « Enfance et catéchisme » qui est due à un nombre plus restreint d'enfants inscrits.

Aux recettes, la commission a constaté une participation de la « Région » au sujet du bureau de notre diacre Emmanuel Spring. Elle se réjouit également des activités particulières comme le cinéma open air et les « cultes café-croissants ».

La commission a longuement discuté sur la problématique des sommes importantes liées aux différents fonds, lesquels rapportent de moins en moins. Il semblerait qu'une étude à ce sujet est en cours et que nous aurions des nouvelles lors de la prochaine assemblée. A suivre...

En conclusion, la commission remercie toutes celles et tous ceux qui collaborent à la bonne marche de notre Paroisse et demande à l'Assemblée d'approuver le budget 2018 tel que présenté.

6. Approbation du budget

La parole n'étant pas demandée, le budget 2018 est accepté à l'unanimité par l'Assemblée

paroissiale.

7. Fondation de la bourse de régie de la paroisse de Savigny-Forel.

Datant de 1611 en vue de pouvoir soutenir les pauvres, cette bourse fonctionnait en offrant des dons surtout en nature.

A l'époque déjà, on ne pouvait utiliser que les intérêts.

Benjamin Corbaz, notre pasteur, est, par sa fonction, président de cette fondation. Il explique à l'Assemblée que ces dernières années, vu le peu d'intérêts que rapporte ce fond, il n'y a plus grand chose à offrir. Cela prend du temps et coûte de l'argent de gérer cette bourse. Cet argent (80 000) dort.

La commission qui gère cette bourse, formée du pasteur, des deux syndiques de Savigny et Forel (Lavaux), de Vanina Mennet et de Denis Reymond propose la dissolution de la fondation et la répartition de l'argent en trois tiers (un tiers pour chaque commune et un tiers pour la paroisse). La paroisse créerait alors un nouveau fond nommé solidarité.

Il faut garder cet argent pour la solidarité (aussi dans les communes)

Diverses réactions :

M. Gaston Reymond : Je peine à comprendre la répartition. Il faut savoir qu'avant chaque commune avait sa bourse des pauvres. Je m'étonne qu'on recrée un fond dans chaque commune.

Est-ce qu'on ne pourrait pas tout garder dans la paroisse? Sinon on revient en arrière.

Et cela vient un peu tôt vis à vis de la problématique des fonds de la paroisse que l'on doit déjà utiliser.

Mme Chantal Weidmann Yenny syndique de Savigny: Notre décision est surtout liée au fait que l'argent n'est pas disponible. Je propose de dissoudre pour avoir ce fond à disposition et ensuite attendre de savoir ce que nous allons en faire et comment nous allons le répartir.

M. Jacques Rouge: Je suis favorable à la dissolution et trouve que c'est important d'avoir ce fond à la paroisse et de ne pas le partager en trois parties.

Mme Suzanne Audino, syndique de Forel: Je suis aussi pour une dissolution dans un premier temps et utilisation, après réflexion, dans un second temps.

M. Benjamin Corbaz : L'urgence est de dissoudre. Plus on attend et plus on perd de l'argent. J'avais compris que la paroisse ne touchait pas les mêmes personnes que les communes, d'où l'idée d'une répartition.

Les gens demandent plus facilement de l'aide à la commune qu'à la paroisse s'ils ne sont pas protestants. Et ce fond s'adresse à tout le monde sans distinction de confession.

M. Pierre Scheidegger: Est-ce que peut-être les communes peuvent mieux gérer cet argent, à de meilleures conditions ?

M. Gaston Reymond: Est-ce que ce n'est pas que pour les protestants ?

M. Marc-André Muller : Selon l'article 3 « sans distinction d'origine et de religion ». Il est aussi écrit à l'article 1 « Fortune paroissiale » donc cet argent appartient-elle à la paroisse seulement?

M. Reymond : Avons-nous le droit et l'autorisation de dissoudre cette fondation ?

M. Corbaz : Oui tout est en règle.

Mme Weidmann: La commune a des demandes et c'est vrai que ce fond s'adresse à tous.

Mme Liliane Muller; Je m'étonne qu'on ne puisse pas toucher à l'argent et seulement aux intérêts.

M Denis Reymond : C'est comme le prix Nobel, il y a un fond de base. Et avant c'était possible de n'utiliser que les rendements, maintenant il n'y a plus d'intérêts !

M. Corbaz : Nous vous proposons une dissolution, et l'affectation sera rediscutée et présentée à l'Assemblée de printemps.

Le président fait voter l'Assemblée pour **une dissolution au 31 décembre 2017 de la Fondation de la bourse de régie de la paroisse de Savigny-Forel afin d'éviter des frais administratifs supplémentaires.**

Lors de l'Assemblée de printemps la décision sera prise pour la répartition ou non en trois parties des huitante milles francs.

L'Assemblée accepte à l'unanimité

8. Communications régionales et paroissiales

M. Marc-André Muller félicite Benjamin Corbaz nommé membre au Synode depuis janvier 2018 (commission de consécration)..

Il rappelle l'alternance des cultes: les 1^{er} et 3^{ème} dimanches à Savigny et les 2^{ème} et 4^{ème} dimanches à Forel. Lorsqu'il y a un 5^{ème} dimanche, le culte est à Savigny.

Le président donne la parole au pasteur concernant le sujet de la Sainte Cène: **Partage de la coupe ou petits gobelets.**

M. Benjamin Corbaz : Lors de la Sainte Cène, il y a polémique par rapport à la coupe partagée ou à la mise à disposition de petits godets. Nous avons fait l'expérience durant ces derniers mois. Je vous donne mon avis: j'aime communier à la même coupe pour une question symbolique et je ne suis pas favorable aux petits godets.

Mme Corinne Janin: Je comprends l'aspect de la coupe. Mais par rapport à mon travail dans le milieu médical, je comprends que des personnes âgées, surtout en hiver, craignent pour leur santé en partageant la coupe. Et peut-être que ce serait bien de mettre quelques godets à leur disposition.

M. Pierre Scheidegger: lors de ma maladie, je ne voulais pas communier à la même coupe que les autres. Et il y a trois ans, lors de l'épidémie de grippe, il a bien fallu utiliser des godets. Je pense qu'il faut laisser une certaine liberté à chacun.

M. Pierrick Cochand a préparé un texte pour donner sons avis:

L'apôtre Paul rappelle son origine et son importance dans la vie de l'église. Il parle de se réunir pour manger le repas du Seigneur, puis il écrit :

Car toutes les fois que vous mangez ce pain et que vous buvez cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur, jusqu'à ce qu'il vienne.

Il est bien dit « cette coupe » et non pas « ces tasses, gobelets ou timbales au pluriel», d'après moi, le passage de la coupe est un partage entre toutes les personnes qui souhaitent participer au repas du Seigneur.

N'oublions pas non plus que cette coupe et le vin, ou jus de raisin qu'elle contient (ce n'est pas prouvé qu'il était fermenté), est bénie par Christ lui-même (par l'intermédiaire du pasteur ou officiant), notre sauveur et qu'il n'a certainement pas l'intention de nous empoisonné !

Personnellement, je suis donc persuadé que ce n'est pas en partageant la coupe de la Sainte-Cène que nous risquons d'attraper des maladies. (Elle est bénie me disait ma maman). Je pense aussi que si une personne se sait porteuse d'un virus quelconque, celle-ci saura s'abstenir de boire à la coupe sachant, puisque le pasteur le dit, qu'elle peut néanmoins être en communion avec le reste de l'assemblée en restant à sa place ou dans le cercle des communiants .

Si toutefois, une épidémie grippale était déclarée momentanément par les services sanitaires de notre région, la pratique de la coupe pourrait éventuellement être remise en question momentanément durant ladite épidémie.

Par ailleurs, que dire du pain ? Nos pasteurs rompent le pain. Avant de venir au culte, ils ont tenu le volant de leur voiture, voire une barre d'appui dans un transport public ou même leur porte-monnaie pour ne pas oublier d'alimenter la collecte ! et nombres autres objets.

Devront-ils utiliser des gants sanitaires stérilisés jetables ? A quand les petits morceaux de biscottes préemballés pour remplacer le pain ?

Avant de conclure, j'ai une petite requête concernant l'ordre de service de la Cène.

Sachant que l'on ne donne que ce que l'on reçoit, je trouve plus juste que les officiants, pasteur et accompagnants, prennent la Cène en premier et la transmettent ensuite aux fidèles.

Et pour conclure, cette citation trouvée sur internet :

Ne prenez pas le Repas du Seigneur avec légèreté. C'est l'un des dons les plus précieux venant de Christ pour son Eglise. Prenons-le ensemble.

M. Benjamin Corbaz : J'ajoute qu'une personne peut toujours communier en trempant le pain dans la coupe lors de la grippe.

M. Jacques Rouge: J'ai mal vécu les gobelets, je maintiens l'importance de la coupe. En tant qu'infirmier, il doit y avoir des exceptions et personne ne doit être exclu.

Mme Christiane Estoppey: Peu de gens demande le gobelet, pourquoi ne pas mettre 4 petits gobelets sur la table ?

M. Gaston Reymond : Je rejoins l'avis de Pierrick. Et que ceux qui sont malades (malheureusement) renoncent. Même si on ne prend pas la coupe, on peut se sentir en communion.

Mme Suzy Cochand: Si on essuie la coupe, on n'a pas plus de microbes que lorsqu'une personne nous tousse dessus.

M. Marc-André Muller demande à l'Assemblée de voter et propose deux solutions :

- 1) Seulement la coupe. (16 personnes)
- 2) La coupe et des godets (5 personnes)

La décision est prise à la majorité que **la Sainte Cène se fera seulement avec la coupe.**

M. Muller demande l'avis de l'Assemblée concernant la fête des récoltes 2018 : À nouveau dans une ferme ou plus traditionnelle ?

Mme Monique Martin a bien aimé l'ambiance de la ferme chez les Bigler.

M. Jacques Rouge a trouvé cette fête très chaleureuse et serait pour une alternance. Une fois à la ferme et l'année suivant au Forum.

Le pasteur fait remarquer qu'il n'y a de toute façon pas de paysan qui se soit annoncé et que la famille Bigler a eu pas mal de travail pour préparer cette journée.

M. Pierrick Cochand propose un refuge en forêt.

Le pasteur lui répond qu'il est déjà prévu l'année prochaine un culte patriotique le dimanche

29 juillet 2018 et qu'il aura lieu en forêt.

Le président nous présente encore un projet du CIC (Centre intercantonal d'information sur les croyances) qui désire cartographier la diversité religieuse vaudoise.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Richard a une pensée pour sa belle-sœur, catholique, décédée dernièrement, dont le culte a eu lieu à l'église de Forel avec un curé. Il est triste de savoir que, du fait qu'elle était catholique, son nom ne sera pas citer lors du culte du souvenir. Et il aimerait savoir pourquoi ?

Le président propose au conseil de paroisse ou au pasteur de s'approcher de Jacques Richard et de prendre la peine de lui répondre.

La parole n'étant plus demandée, M. Muller remercie les personnes présentes et donne rendez-vous à chacun pour l'Assemblée de printemps qui aura lieu le dimanche 8 avril 2018 à Savigny.

Nous terminons par un chant 36.11

La secrétaire :

Françoise Golliez

Le président :

Marc-André Muller